

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026  
Délibération N°2026-010



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3
---

L'an 2026, le vendredi 3 avril 2026, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le samedi 28 mars 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VIDAL Sarah.  
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, TEYSSEDE Christian

Conseillers excusés et représentés (3) :

COSSON Jean-Michel	a donné procuration à	MIQUEL Elodie
SMIRNOFF Pierre	a donné procuration à	MAZARS Stéphane
VEZY Camille	a donné procuration à	VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : FILOE Ewan

**DELIBERATION N°2026-010 – Indemnités des élus**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),*

*Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,*

*Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,*

**Considérant ce qui suit :**

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le régime indemnitaire attribué au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT régissent les indemnités de fonction des élus locaux.

Il convient en conséquence que le Conseil Municipal délibère afin de fixer les taux des indemnités, la loi fixant des barèmes d'indemnités maximales.

La base de référence pour la détermination du montant de l'indemnité de maire est égale au montant du traitement afférant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cette base de calcul suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

En application des dispositions de l'article L.2123-23 du CGCT, le taux retenu doit prendre en compte la population totale soit pour la ville de Rodez une population de 25 685 habitants résultant du dernier recensement. Cela permet l'application d'un taux maximum de 90 % pour l'indemnité de Maire et 33 % au profit de 10 adjoints.

L'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal, sans délibération du Conseil Municipal, en application de l'article L.2123-20-1 et de l'article L.2123-23 du CGCT.

Les majorations sont calculées à partir de l'indemnité octroyée. Les maximas sont fixés aux articles R.2123-23, L.2123-22, L.2123-20 du CGCT. Dans les communes tributaires dans les trois derniers exercices de la DSUCS, le taux de l'indemnité est fixé à la strate supérieure. Pour la Ville de Rodez, le Maire à 110 % et pour les Adjoints à 44 %. De plus, dans les communes chefs-lieux de département, le taux de majoration est le même pour tous les élus indemnisés. Il est fixé à 25% pour le Maire, les Adjoints et les Conseillers délégués.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260403-DEL2026010-DE  
Reçu le 16/04/2026

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026**  
**Délibération N°2026-010**

Conformément à la note d'information du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales n° NOR/COTB2005924C du 20 mai 2020, le versement des indemnités sera effectif à sa date d'élection pour le Maire et à compter de la date de publication des arrêtés de délégation pour les adjoints et conseillers délégués.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Vote n°1 :**

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 7 voix contre (AUGUY-PERIE Nathalie, BULTEL-HERMENT Monique, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSÉDRE Christian), 2 abstentions (BONVALET-YOUNES Sarah, MONTEILLET Florian) :

- décide de fixer la répartition des indemnités de fonctions au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués dans le respect de l'enveloppe globale telle que présentée ci-dessous ;
- décide de voter des indemnités de base suivantes :

FONCTION	TAUX DE BASE VOTÉ EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Maire	90,00%
10 Adjoints	29,70 %
6 Conseillers délégués	5,48 %

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote n°2 :**

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 7 voix contre (AUGUY-PERIE Nathalie, BULTEL-HERMENT Monique, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSÉDRE Christian), 2 abstentions (BONVALET-YOUNES Sarah, MONTEILLET Florian) :

- fixe l'application des majorations telles que mentionnées ci-dessous :

FONCTION	Majorations DSUCS et Ville CHEF-LIEU
Maire	42 ,50%
10 Adjoints	17,33%
6 Conseillers délégués	1,29 %

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Ewan FILOE  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Stéphane MAZARS  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 16 avril 2026

Transmise en Préfecture le 16 avril 2026

**Délais et voies de recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260403-DEL2026010-DE  
Reçu le 16/04/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT

Par délibération du vendredi 27 mars 2026, 10 Maires adjoints ont élus par le Conseil Municipal comme suit :

1ère Adjointe	PEYROUTY	ELODIE
2ème Adjoint	BESSIERE	PIERRE
3ème Adjointe	VIDAL	SARAH
4ème Adjoint	NICOLAS	OLIVIER
5ème Adjointe	SOUCHARD	KARINE
6ème Adjoint	RAYNAL	FABRICE
7ème Adjointe	CHAPELLE	PASCALE
8ème Adjoint	DESTREBECQ	CLOVIS
9ème Adjointe	GUY	CARINE
10ème Adjoint	JULIEN	SERGE

Par arrêté municipal, Monsieur Le Maire donnera délégation de fonction et de signature aux Adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Titre	Prénom	Nom	Délégation de fonction et de signature	Taux de base voté en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majorations	Montant total en % de l'IB terminal de la fonction publique
1ère Adjointe	PEYROUTY	ELODIE	Richesses humaines et vie associative	29,70%	17,33%	47,03%
2ème Adjoint	BESSIERE	PIERRE	Finances, stratégie foncière et patrimoine	29,70%	17,33%	47,03%
3ème Adjointe	VIDAL	SARAH	Qualité de vie, projet urbain et nature en Ville	29,70%	17,33%	47,03%
4ème Adjoint	NICOLAS	OLIVIER	Culture et grands évènements	29,70%	17,33%	47,03%
5ème Adjointe	SOUCHARD	KARINE	Enfance, parcours éducatif familles	29,70%	17,33%	47,03%
6ème Adjoint	RAYNAL	FABRICE	Sport, sport santé et sport pour tous	29,70%	17,33%	47,03%
7ème Adjointe	CHAPELLE	PASCALE	Ville du quotidien, relation aux usagers, citoyenneté et modernisation de l'action publique	29,70%	17,33%	47,03%
8ème Adjoint	DESTREBECQ	CLOVIS	Inclusion, accessibilité, égalité et accès aux droits	29,70%	17,33%	47,03%
9ème Adjointe	GUY	CARINE	Animation, vitalité commerciale et attractivité	29,70%	17,33%	47,03%

**Annexe au projet de délibération n°05 du conseil municipal du 03 avril 2025 – indemnités des élus**

10ème Adjoint	JULIEN	SERGE	Solidarités, santé, sécurité prévention	29,70%	17,33%	47,03%
Conseiller délégué	FILOE	EWAN	Jeunesse et engagement citoyen	5,48%	1,29%	6,77%
Conseillère déléguée	VEZY	CAMILLE	Parentalité	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller délégué	LIRAUD	EMMANUEL	Equipements sportifs	5,48%	1,29%	6,77%
Conseillère déléguée	DROMER	Eugénie	Mobilités décarbonées	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller délégué	COSSON	Jean-Michel	Aménagement du parc de Vabre	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller délégué	RAMONDENC	Brice	Prévention en santé	5,48%	1,29%	6,77%